

● DEVEZ-UN AS DU RECYCLAGE ! OPTIMISER L'ESPACE DE SON BAC

- Placez vos matières pêle-mêle directement dans le bac bleu, et non dans un sac en plastique, afin d'éviter les vides inutiles et de maximiser l'espace disponible.
- Séparez les articles composés de plus d'un matériau, comme les boîtes de biscuits : défaits la boîte de carton et retirez la pellicule et la fenêtre en plastique ;
- Dépliez vos boîtes pour maximiser l'espace ;
- Insérez les capsules de café Nespresso dans le sac vert conçu à cette fin ;
- Ne gaspillez pas d'eau pour laver vos contenants, mais assurez-vous qu'ils soient vides.
- Retirez les couvercles et les bouchons qui ne sont pas faits du même matériel que le contenant ou qui n'ont pas le même Möbius.
- Séparez les contenants consignés dans un autre bac et rappez-les à un point de consigne.



FICHE L'ÉCOCITOYEN



Réussir son bac bleu
Pour une gestion écoresponsable
des déchets

SOURCES

1. Tricentris (s.d.) FAQ www.tricentris.com
2. Recyc-Québec (2023). Recyc-Québec diffuse les résultats du Bilan 2021 de la gestion des matières résiduelles au Québec (Bilan GMR). <https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/actualite/recyc-quebec-diffuse-les-resultats-du-bilan-2021-de-la-gestion-des-matieres-residuelles-au-quebec-bilan-gmr/>
3. Bac Impact. (2026). Foire aux questions. <https://bacimpact.ca/foire-aux-questions>
4. Bac Impact. (2026). Mieux récupérer pour bien recycler. <https://bacimpact.ca/mieux-recuperer-pour-bien-recycler>
5. <https://ressources-naturelles.canada.ca/mineraux-exploitation-miniére/donnees-statistiques-analyses-exploitation-miniére/faits-mineraux-métaux/faits-aluminium>

OUTILS À DÉCOUVRIR :

L'outil « Tricycle » de la MRC Vaudreuil-Soulanges : <https://tricycle-mrcvs.ca/>

L'appli téléchargeable à même votre téléphone « Ça va où ? » de Recyc-Québec

● POURQUOI FAIRE DU RECYCLAGE

Lorsque la production de déchets ne peut être évitée, le recyclage devient un moyen efficace de limiter les impacts environnementaux et d'économiser les ressources naturelles.

Faire du recyclage, c'est donner une seconde vie aux matières résiduelles et participer à l'économie circulaire. Certains matériaux, comme l'aluminium, peuvent être recyclés à l'infini sans perdre leurs propriétés. De plus, le recyclage de l'aluminium nécessite beaucoup moins d'énergie que sa production à partir de matières premières, ce qui permet de réduire les émissions de gaz à effet de serre et la pression sur l'environnement.

Il s'agit d'un exemple parmi tant d'autres qui rappelle l'importance de réutiliser les matières plutôt que de les enfouir. On évite ainsi des émissions inutiles et la production de nouveaux matériaux qui ne sont pas nécessaire puisque les ressources existent déjà !



● COMMENT BIEN RÉCUPÉRER

Éco Entreprises Québec (ÉEQ) est le nouvel organisme responsable de la collecte sélective partout au Québec, visant à uniformiser les consignes et à améliorer la récupération des matières recyclables. Ce qui veut dire que depuis le 1 janvier 2025 ils sont maintenant le gestionnaire responsable de la collecte et du recyclage des contenants, emballages et imprimés partout dans la province.

Ce changement amène une nouvelle façon de faire le tri de notre bac. En uniformisant à travers la province, ÉEQ nous amène à dire adieu aux anciennes règles de tri. Qu'ils aient un numéro ou non, tous les contenants et tous les emballages de plastique vont dans le bac de récupération à l'exception des plastiques biodégradables ou compostables. Donc plus besoin de regarder le signe MOBIUS (plastique type 1 à 7) on nous demande maintenant de se poser la question : Est-ce un **contenant**, un **emballage** ou un **imprimé** ? Si oui, ça va dans le bac !

● MATIÈRES REFUSÉES

Trois exceptions à la règle des *contenants, emballages et imprimés* sont importantes à connaître pour bien trier :



- Les contenants aérosols
- Les emballages de protection en polystyrène (styromousse)
- Les contenants et emballages en plastique biodégradable ou compostable

Malgré la simplification des consignes, certains items se retrouvent encore souvent dans le bac de récupération alors qu'ils ne devraient pas s'y trouver. Voici quelques exemples de matières refusées :

- Contenants aérosols
- Les cintres en plastique
- Les balais et vadrouilles
- Boyau d'arrosage
- Sacs de plastiques compostables, oxodégradable ou biodégradable
- Tout ce qui est fait de **bois**
- Les emballages de protection en polystyrène (styromousse)
- Les **jouets** en plastique
- Bricolage (impossible de trier les éléments trier coller ensemble)
- TOUS les **appareils électriques** et les **électroménagers**
- TOUS les **électroniques** (ordinateurs, télévisions, cellulaires, DVD, etc.)
- Les outils
- Les toiles et bâches en plastique tissé
- Le verre plat
- Les **textiles** (vêtements, couvertes, linges et serviettes usés)
- Les **piles** – jamais au bac bleu !
- Les résidus domestiques dangereux (bonbonne de propane, contenant de peinture)
- Les **pneus**



CES MATIÈRES VONT À L'ÉCOCENTRE !

Pour connaître les matières acceptées dans nos écocentres régionaux, consultez la Fiche l'ÉCOCITOYEN #4 : Les écocentres.

● LE SAVIEZ-VOUS ?

Parce qu'ils sont tous visés par la Responsabilité élargie des producteurs (REP), les contenants, emballages et imprimés doivent être gérés par les entreprises qui les mettent en marché, de leur conception jusqu'à la fin de leur vie utile. La REP est le principe de base du système de collecte sélective au Québec.

En déposant tous vos contenants, emballages et imprimés dans le bac (sauf les exceptions), vous augmentez le volume de matières qui n'ont pas encore de filière de recyclage, c'est-à-dire de systèmes capables de leur donner une seconde vie. Vous contribuez ainsi à développer de nouveaux marchés pour leur valorisation future.